



BILAN DE LA CONCERTATION

>> TABLE DES MATIÈRES

■ LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	3
1 / Réunions publiques et débats publics	3
2 / Insertion d'articles dans le journal municipal	6
3 / Exposition publique	7
■ BILAN DE L'EFFICACITÉ DES PROCÉDURES ET OUTILS DE CONCERTATION MIS EN PLACE	8
1 / Mesures prévues dans le cadre de la délibération du 21 novembre 2019	8
2 / Mesures complémentaires non prévues dans le cadre de la délibération du 21 novembre 2019	9
■ SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES	10
■ CONCLUSION	10

La Commune de Taverny a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 21 novembre 2019.

Les objectifs de la révision du PLU énoncés dans cette délibération sont les suivants :

// La maîtrise de l'urbanisation en accompagnement de la croissance démographique :

- Accompagner la croissance démographique, en maîtrisant notamment le rythme des constructions en comptabilité avec le Plan Local de l'Habitat Intercommunal,
- Mener une politique de l'habitat adaptée par la réalisation notamment de logements sociaux dans les opérations importantes et permettre aux tabernaciens de rester sur la Commune, en leur offrant un parcours résidentiel,
- Conforter les services aux habitants et les équipements publics.

// La maîtrise de l'aménagement urbain, conserver l'identité de la Ville de Taverny :

- Préserver le centre-ville historique de la Ville autour de la rue de Paris notamment,
- Requalifier et conforter la centralité du quartier de Verdun Plaine,
- Assurer une urbanisation économe du foncier en maîtrisant l'imperméabilisation des sols, par la mise en place de nouveaux outils dans le règlement du PLU (coefficients de pleine terre, variation des coefficients d'emprise au sol ou des marges de recul par rapport aux limites séparatives, protection des cœurs d'ilots...)

// La maîtrise du développement économique et de l'emploi :

- Assurer sur le territoire communal un développement économique de qualité et cohérent dans les zones dédiées (ZAE, ZAC...) et dans le diffus,
- Pérenniser et augmenter les emplois sur le territoire communal,
- Développer et maintenir le commerce sur Taverny en veillant à la complémentarité entre les commerces de proximité des zones de centralité et les zones dédiées ou dites commerciales.

// La préservation de la qualité environnementale, paysagère et architecturale :

- Favoriser le développement des modes de déplacements actifs, entre les quartiers de la Ville et le Territoire du Val Parisien,
- Prévoir à terme les moyens de mobilités alternatifs,
- Préserver les continuités écologiques et la biodiversité,
- Préparer la mutation de la Plaine des Ecouardes par la création d'un éco-quartier,
- Identifier et préserver les éléments remarquables du patrimoine bâti et architectural et paysage tout en permettant leur évolution,
- Examiner les emplacements réservés de voirie et d'équipements pour tenir compte du développement futur de la Commune.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'Urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLU. La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 21 novembre 2019.

Les modalités de la concertation étaient définies de la façon suivante :

- Mise à disposition du public pendant toute la phase de concertation des éléments d'études tels que la synthèse du diagnostic et le projet de PADD et autres supports de communication sur le site de la Ville et à l'Hôtel de Ville aux heures et jours d'ouverture.
- Mise à disposition d'un registre spécifique durant toute la phase de concertation jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration par le Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville.
- Possibilité pour les personnes de faire parvenir des observations via le site internet de la Ville et via le courrier.
- Organisation de deux réunions publiques dont l'un concernera la présentation du projet de PADD,

- Informations quant aux différentes étapes du projet sur le site internet de la Ville et affichage sur les panneaux lumineux
- Informations régulières dans le journal municipal de Taverny et sur le site facebook de la Ville.

Pendant toute la procédure, la Commune a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération du 21 novembre 2019. Aucune association n'a demandé à être associée à l'élaboration du PLU.

LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

1 / Réunions publiques et débats publics

Deux réunions publiques, suivies de débats publics ont été organisés par la commune les 10 mars 2022 et 10 septembre 2024. Chacune de ces réunions a été annoncée par voie d'affiches, sur le bulletin municipal, sur le site internet de la Ville et par l'intermédiaire des panneaux d'informations lumineux. Pour les personnes ne pouvant être présentes, le document projeté a été mis à disposition en mairie et sur le site internet de la Commune.



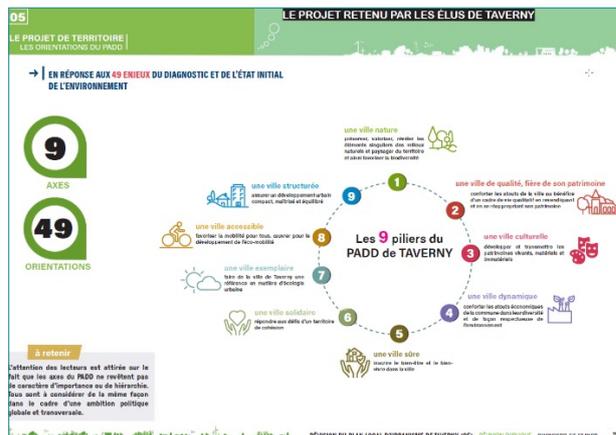
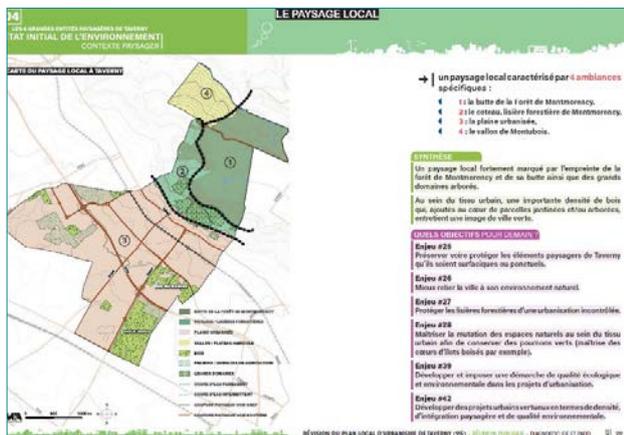
#1 // La première réunion publique avait pour objet de présenter le projet de diagnostic et les enjeux du PADD.



Plusieurs supports mis à disposition du public :

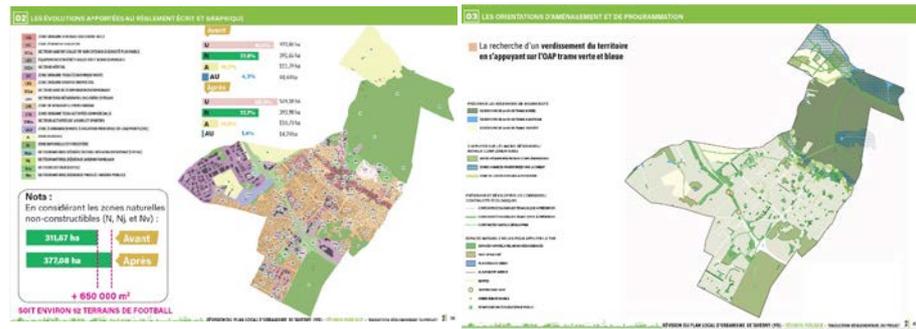
- des articles dans le bulletin municipal,
- des réunions publiques aux étapes clés de la procédure,
- des publications sur le site internet de la ville,
- un registre de concertation disponible à l'accueil de la mairie,
- une exposition évolutive sur le PLU.
- une adresse mail pour déposer vos remarques et/ou vos demandes :

revision-plu@ville-taverny.fr

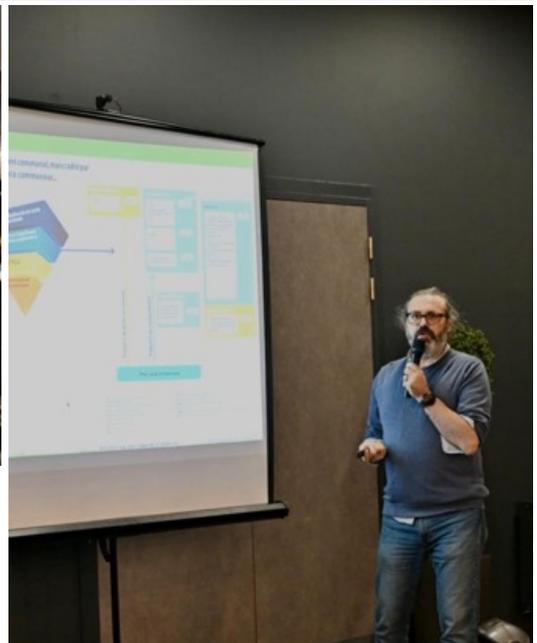




#2 // La réunion suivante a permis de présenter le plan de zonage, les grandes lignes du règlement ainsi que les secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation.



Chacune de ces réunions était suivie de débats selon le schéma suivant : après une présentation par le bureau d'études et Madame le Maire, chaque participant était invité à formuler ses observations, poser des questions auxquelles les Elus présents ou le bureau d'études apportaient des réponses.



Les documents projetés lors de ces réunions, qui ont par ailleurs été mis à la disposition du public, sont joints en annexe.

2 / Insertion d'articles dans le journal municipal

Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
Taverny se projette dans l'avenir

La construction du PLU (Plan local d'urbanisme) est lancée. Après l'adoption du diagnostic de zone, le conseil municipal travaille à la rédaction du projet d'aménagement et de développement durable. Le rôle du PADD est d'expliquer les objectifs d'urbanisme et d'aménagement de Taverny pour les 15 à 20 prochaines années. Une grande mission publique de concertation est organisée jusqu'au 2021. Les agents s'efforcent de...

Une seule adresse est toujours active pour toutes vos contributions : revision-plu@ville-taverny.fr

Réunion publique de présentation du PADD

Dans la cadre de la grande concertation des habitants, le conseil municipal a décidé de lancer une réunion publique de présentation du PADD. Elle aura lieu le mardi 10 septembre 2020 à 19h30 au théâtre Madeline-Bonand.

Le document résume les propositions de qualité urbaine, architecturale et paysagère, de sécurité et de cadre de vie, de protection des milieux naturels et des paysages, de lutte contre le changement climatique et de promotion d'une société saine et de bien-être pour tous en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

1 ville-taverny.fr

Plan local d'urbanisme (PLU)
Un nouveau PLU pour préserver nature et patrimoine

Le conseil municipal a adopté le 20 novembre 2019 le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour Taverny. Ce document vise à définir les règles d'urbanisme et à protéger le patrimoine naturel et culturel de la commune.

Après la réalisation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sous l'égide de la loi de 2010 qui expose les objectifs d'urbanisme et d'aménagement de Taverny pour les 15 à 20 prochaines années, une grande mission publique de concertation est organisée jusqu'au 2021. Les agents s'efforcent de...

Une seule adresse est toujours active pour toutes vos contributions : revision-plu@ville-taverny.fr

Réunion publique de présentation du PADD

Dans la cadre de la grande concertation des habitants, le conseil municipal a décidé de lancer une réunion publique de présentation du PADD. Elle aura lieu le mardi 10 septembre 2020 à 19h30 au théâtre Madeline-Bonand.

Le document résume les propositions de qualité urbaine, architecturale et paysagère, de sécurité et de cadre de vie, de protection des milieux naturels et des paysages, de lutte contre le changement climatique et de promotion d'une société saine et de bien-être pour tous en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

1 ville-taverny.fr

Plan local d'urbanisme (PLU)
Protéger l'identité de Taverny

Le conseil municipal a adopté le 20 novembre 2019 le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour Taverny. Ce document vise à définir les règles d'urbanisme et à protéger le patrimoine naturel et culturel de la commune.

Après la réalisation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sous l'égide de la loi de 2010 qui expose les objectifs d'urbanisme et d'aménagement de Taverny pour les 15 à 20 prochaines années, une grande mission publique de concertation est organisée jusqu'au 2021. Les agents s'efforcent de...

Une seule adresse est toujours active pour toutes vos contributions : revision-plu@ville-taverny.fr

Réunion publique de présentation du PADD

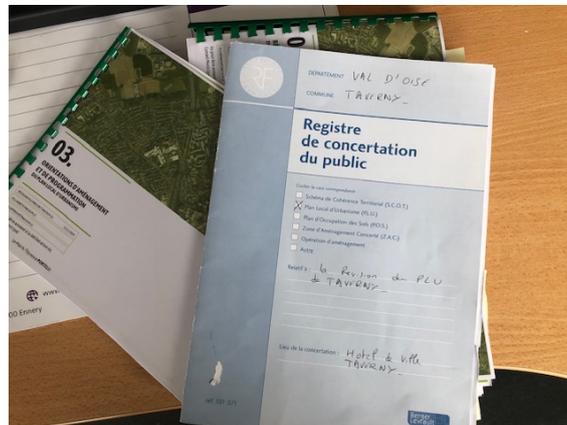
Dans la cadre de la grande concertation des habitants, le conseil municipal a décidé de lancer une réunion publique de présentation du PADD. Elle aura lieu le mardi 10 septembre 2020 à 19h30 au théâtre Madeline-Bonand.

Le document résume les propositions de qualité urbaine, architecturale et paysagère, de sécurité et de cadre de vie, de protection des milieux naturels et des paysages, de lutte contre le changement climatique et de promotion d'une société saine et de bien-être pour tous en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

1 ville-taverny.fr

Mise à disposition des documents constitutifs de PLU d'un registre et d'une adresse mail dédiée permettant au public de consigner ses observations

Un registre d'observations a été mis à disposition du public auprès du service urbanisme à compter de la mise en œuvre de la révision du PLU, soit le 1^{er} février 2021. La présence de ce registre a été annoncée dans la délibération du 21 novembre 2019 prescrivant la révision générale du PLU et dans le journal municipal.



Le registre comprenait la délibération du 21 novembre 2019. Trois observations y ont été consignées.

Une boîte mail dédiée à la révision du PLU revision-plu@ville-taverny.fr a également été mise à disposition du public à la même date. Les mails reçus dans cette boîte ont été traités de la même façon que les courriers traditionnels transmis par voie postale. Les demandes étaient enregistrées et son auteur recevait une réponse ou un accusé de réception.

Toutes les demandes écrites dans le registre ou reçues par mail ou par courrier ont été lues une à une puis traitées. Certaines personnes ont été reçues en mairie afin d'apporter des précisions à leur demande. Pour certains cas, des agents du service de l'urbanisme se sont rendus chez des particuliers afin de comprendre leur problématique.

BILAN DE L'EFFICACITÉ DES PROCÉDURES ET OUTILS DE CONCERTATION MIS EN PLACE

1 / Mesures prévues dans le cadre de la délibération du 21 novembre 2019

Mise à disposition des éléments d'études (synthèse du diagnostic, PADD et autres supports de communication)	Bilan très positif. Les documents mis à disposition du public ont été consultés fréquemment au service urbanisme. Sans compter les documents téléchargés sur le site internet de la Ville.
Mise à disposition d'un registre	Bilan moyen. Si beaucoup de personnes sont venues se renseigner au service urbanisme, peu de personnes ont souhaité s'exprimer sur le registre. On note 3 observations.
Possibilité de faire parvenir des observations par courrier ou via le site internet	Bilan moyen. La Ville n'a reçu que très peu de courriers par voie postale. Le site internet a surtout servi à informer les administrés de la démarche et du planning.
Organisation de 2 réunions publiques suivies de débats	Bilan très positif. La présence d'un grand nombre de personnes pour chacune des réunions publiques témoigne de la bonne publicité de ces dernières. A noter l'organisation d'une réunion publique à chaque étape clé du projet (PADD et arrêt du projet) permettant de présenter l'avancée du projet. On note que les questions posées lors des débats sont souvent des questions portant sur l'ensemble du territoire (projets à venir, protection apporté au patrimoine) et plus rarement des demandes individuelles.
Information sur les étapes de la procédure sur le site internet et les panneaux d'affichage	Bilan très positif. Les retours ont en général été très positifs sur les informations liées aux différentes étapes de la procédure.
Informations dans le journal municipal et sur le site facebook de la Ville	Bilan très positif. Les nombreux retours témoignent d'une lecture attentive, par les administrés, des éléments figurant dans le journal municipal. Les différents articles dédiés à la révision générale du PLU ont suscité des réactions qui se sont manifestées par des demandes téléphoniques ou encore des prises de rendez-vous.

2 / Mesures complémentaires non prévues dans le cadre de la délibération du 21 novembre 2019

Ouverture d'une adresse mail dédiée revision-plu@ville-taverny.fr	Bilan très positif. Ce moyen d'expression s'est avéré être le plus apprécié par les administrés. La boîte mail ayant recueilli 24 mails. Toutes les observations ont été lues puis traitées. Chaque administré a reçu une réponse.
Exposition	Bilan très positif. Les lieux choisis pour accueillir cette exposition itinérante étaient des lieux très passants comme l'accueil de l'Hôtel de Ville. Cela a permis de toucher de nombreux administrés y compris ceux qui ne recherchent pas forcément l'information par eux-mêmes.
Mise en place de rendez-vous individuels avec le service urbanisme	Bilan très positif. Les administrés qui le souhaitaient ont pu être reçus en rendez-vous individuels avec la directrice de l'urbanisme. Ces rendez-vous ont permis de renseigner et souvent de rassurer les administrés quant aux futures règles qui allaient s'imposer à leur parcelle. Cela a permis de vérifier la compatibilité de leur projet de construction avec les futures règles du PLU. Ces temps d'échange plus intimes ont été très appréciés des administrés.

■ SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Il ressort des observations deux grands thèmes de préoccupation des tabernaciens :

- La protection des arbres
- Le changement de zonage et l'ouverture à la constructibilité de parcelles classées en zone N dans le PLU opposable.

Beaucoup de demandes portent sur le passage de terrains situés en zone N au profit d'un secteur constructible. Les demandeurs allèguent des terrains qui ne sont pas plantés d'arbres remarquables et qui souhaitent y construire leur pavillon individuel. Même si une partie de la zone N actuelle située entre les coteaux et la zone pavillonnaire a été transformée en zone Uh afin de permettre une évolution au bâti existant. Cette zone ne doit permettre qu'une constructibilité très limitée afin de préserver la nature très présente et créer un espace de transition entre la Ville et la forêt. Il n'est donc pas admis de créer de nouveaux logements.

Il n'est généralement pas possible de répondre à ces demandes qui portent souvent sur des constructions isolées et d'une façon générale sans possibilité juridique d'y faire droit en raison des dispositions de la loi ou du SDRIF applicable.

Beaucoup d'autres demandes portent sur la préservation des arbres situés sur le domaine public mais également dans les parcelles privées. Le PLU opposable ne comporte que très peu d'arbres remarquables entraînant l'abattage ces dernières années de nombreux arbres majestueux.

Lors des réunions publiques ou dans les différents articles parus sur le PLU, la Ville a lancé un appel aux administrés qui souhaitaient protéger les arbres situés dans leur propriété. Cela a permis de recenser 109 arbres (contre 8 actuellement).

■ CONCLUSION

Une concertation s'est donc tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

La Commune a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou par la publication d'articles à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas se déplacer.

Les modalités initialement prévues par le Conseil municipal ont été parfaitement respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

D'autres moyens ont également été mis en œuvre telle que l'exposition dédiée à la révision générale du PLU afin de renforcer la diffusion et la compréhension des informations.

Globalement il ressort une assez forte participation de l'ensemble de la population, plus particulièrement au niveau des deux réunions publiques qui ont été organisées. La mise à disposition des documents sous différentes formes (papier, site internet...) a été aussi utile qu'appréciée puisqu'ils ont suscité de nombreux retours (mails, prise de rendez-vous, observations orales auprès des services...).

Beaucoup de demandes portent sur la préservation des arbres et du patrimoine architectural de la Ville. Ces préoccupations rejoignent l'un des objectifs affichés du PLU par la municipalité, à savoir la conservation de l'identité de la ville de Taverny et la préservation de la qualité environnementale paysagère et architecturale de la Ville.